



Olivier Caporossi, Bernard Traimond (dir.), *La fabrique du faux monétaire (du Moyen Âge à nos jours)*

Toulouse, Méridiennes, 2012, 292 pp., ISBN 9 782912 025722

Michel Porret



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/chs/1570>

DOI : 10.4000/chs.1570

ISSN : 1663-4837

Éditeur

Librairie Droz

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2015

Pagination : 131-132

ISBN : 978-2-600-01953-8

ISSN : 1422-0857

Référence électronique

Michel Porret, « Olivier Caporossi, Bernard Traimond (dir.), *La fabrique du faux monétaire (du Moyen Âge à nos jours)* », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies* [En ligne], Vol. 19, n°1 | 2015, mis en ligne le 01 juin 2017, consulté le 24 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/chs/1570> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/chs.1570>

Ce document a été généré automatiquement le 24 septembre 2020.

© Droz

Olivier Caporossi, Bernard Traimond (dir.), *La fabrique du faux monétaire (du Moyen Âge à nos jours)*

Toulouse, Méridiennes, 2012, 292 pp., ISBN 9 782912 025722

Michel Porret

RÉFÉRENCE

Olivier Caporossi, Bernard Traimond (dir.), *La fabrique du faux monétaire (du Moyen Âge à nos jours)*, Toulouse, Méridiennes, 2012, 292 pp., ISBN 9 782912 025722.

- 1 La qualification du faux monétaire occupe les doctrinaires du pénal et les pratiques répressives depuis le Moyen Âge au moins. En désignant les quatre qualités négatives qui déprécient ou falsifient la monnaie, Jean Bodin rappelle en 1576 (*De La République*, VI, 3) que le droit de frapper la monnaie sur un ressort limité est un attribut régalien de l'État moderne (avec la justice, la guerre, le fisc et les lois). L'abondance de la fausse monnaie et la rareté de la monnaie de bon aloi, continue-t-il, minent la confiance en la souveraineté de l'État, brisent la légitimité des ceux qui l'incarnent et attisent l'inflation. *A contrario*, la légitimité du souverain est forte et les prix bas lorsque la mauvaise monnaie est rare. Le faux-monnayage est donc une problématique cruciale de l'État moderne.
- 2 Comme l'a bien montré Michel Foucault dans *Les mots et les choses* (1966), la circulation de la monnaie effigée dans le ressort du souverain donne la valeur exacte aux choses et étalonne de façon authentique l'échange des biens matériels et des services, comme le font les poids et les mesures sur les marchés que contrôle la police du souverain. Contrefaire, billonner, altérer, trafiquer et commercer par contrebande la monnaie effigée du souverain est un crime de lèse-majesté (second chef) dans toute l'Europe de l'époque moderne, au même titre que la sédition (lèse-majesté, premier chef). Le crime monétaire sous toutes ses formes altère donc la souveraineté, en mine la légitimité et

brise l'économie morale socialement indispensable au commerce entre les acteurs du marché basé sur la confiance réciproque selon Laurence Fontaine (*L'économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*, 2008).

- 3 France, Espagne, Méditerranée et Amérique coloniale hispanique : l'ambitieuse géographie politico-juridique de cet ouvrage collectif, son étendue chronologique (Occident musulman médiéval jusqu'à l'État libéral au XIX^e siècle en passant par la guerre contre les faux assignats sous la Révolution française) illustrent les enjeux comparatistes d'une histoire politique et juridique des pratiques sociales du faux monnayage dans des économies dominées par le poids et l'aloï des espèces. Partout, le faux monnayage, qui porte atteinte à la souveraineté de l'État émetteur d'espèces, est donc qualifié comme un crime monétaire, même si des systèmes économiques locaux en tirent profit, comme d'autres communautés bénéficient de la contrebande entre les États.
- 4 Au carrefour des histoires sociale, politique, économique et monétaire cette enquête collective, dépourvue d'index analytique et particulièrement didactique en ses conclusions, propose une anthropologie politique du faux monnayage qui aide à penser les conflits que suscitent la circulation et la réception du faux monétaire. Les trois parties thématiques de l'ouvrage articulent le faux monétaire selon les « valeur et transgressions de l'échange », l'« institution judiciaire face aux faux-monnayeurs » (des alchimistes et faux-monnayeurs médiévaux jusqu'à la circulation de la fausse monnaie à Toulouse au XIX^e siècle) et la problématique complexe à l'époque de la frontière entre « douanes et fraude monétaire ».
- 5 Mobilisant les compétences d'historiens et aussi de numismates, le faux monétaire est un original objet d'histoire qui montre combien la souveraineté de l'État en matière d'espèces s'est construite avec difficulté depuis la fin du Moyen Âge, souvent appuyée sur un droit de punir particulièrement rigoureux contre les faux-monnayeurs longtemps bouillis puis pendus dès l'aube du XVIII^e siècle. Le crime monétaire révèle *in fine* la popularité des « usages sociaux de la fausse monnaie » et l'ampleur d'une culture sociale de l'escroquerie et d'un tenace imaginaire social de défi envers l'État, deux objets qui attendent d'autres études collectives sur les fabriques et les usages du faux, mais aussi sur les experts que mande l'État pour objectiver matériellement la réalité du faux monétaire.

AUTEURS

MICHEL PORRET

UNIGE-équipe DAMOCLES